

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



GIP

Cet OPCVM est géré par Rothschild & Co Asset Management Europe
Code ISIN : FR0013268638 (Action C)

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de gestion de la SICAV est la recherche de performance, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, en investissant essentiellement sur les marchés actions et de taux mondiaux, par la mise en œuvre d'une gestion active et discrétionnaire reposant notamment sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs. La SICAV n'est pas gérée en référence à un indice, car le processus de gestion est basé sur une sélection de titres en application de critères fondamentaux en dehors de tout critère d'appartenance à un indice de marché. En outre, compte tenu du fait que l'équipe de gestion privilégiera (i) la classe d'actif action ou celle des produits de taux et/ou (ii) les OPC à rendement absolu selon les circonstances de marché, la référence à un indicateur ne serait pas représentative.

En vue de réaliser l'objectif de gestion, la SICAV investit en fonction de l'évolution des marchés : - Entre 35% et 100% en direct et via des OPC, y compris les ETF, en actions et produits d'actions de tous secteurs, de toutes zones géographiques, de toutes tailles de capitalisation boursière, sachant que la SICAV pourra être investie entre 0% et 100% de son actif en actions en titres vifs. La quote-part d'OPC spécialisés sur les marchés des matières premières, dont celui des sociétés aurifères, est limitée à 30% de l'actif de la SICAV ; - Entre 0% et 65 % en direct et via des OPC en produits de taux de signature d'Etat ou privée, et de toute qualité de signature dont maximum 40% en titres dit « spéculatifs » ou à « haut rendement » ; - Entre 0% et 40% en OPC dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions, et/ou en OPC à rendement absolu (de type «Long/Short», «Arbitrage/Relative value», «Global Macro», «Systématiques» et «Situations Spéciales»/«Event-driven») ; - Liquidités à titre accessoire.

La SICAV peut aussi intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré (swaps de taux, de devises, change à terme, marché des futures et options sur actions, taux, devises ou indices) afin de poursuivre son objectif de gestion (gestion discrétionnaire). En particulier, en fonction des anticipations du gestionnaire quant à l'évolution de la volatilité et des prix des sous-jacents, ce dernier pourra être amené à vendre ou acheter des options sur marchés actions, de taux et de devises. Pour ce faire, le gestionnaire couvre son portefeuille ou/et l'expose sur des secteurs d'activités, zones

géographiques, devises, taux, actions, titres et valeurs assimilées, indices. L'exposition consolidée du portefeuille au marché action, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 110%. L'exposition consolidée du portefeuille au marché des taux, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, permettra de maintenir la sensibilité* du portefeuille dans une fourchette comprise entre -1 et 9. L'exposition directe et indirecte au marché des devises, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 100%. Ainsi, il existe un risque de change pour les actionnaires.

La SICAV pourra être exposée (i) aux pays hors OCDE y compris les pays émergents jusqu'à 50 % de son actif, de façon directe et indirecte via les OPC sous-jacents spécialisés sur les marchés hors OCDE, (ii) aux risques liés aux petites capitalisations, de façon directe et indirecte via les OPC sous-jacents spécialisés sur les petites capitalisations, jusqu'à 50 % de l'actif, dont 35% maximum d'exposition directe, (iii) aux obligations spéculatives dites à haut rendement (« High Yield ») et/ou dans des titres non notés, jusqu'à 40 % de son actif, de façon directe et indirecte via les OPC sous-jacents spécialisés en obligations à haut rendement, (iv) aux titres subordonnés jusqu'à 40% maximum de son actif, de façon directe ou indirecte via les OPC sous-jacents, dont 40% maximum en obligations *callable* et *putable*, et (v) aux obligations convertibles jusqu'à 20 % de son actif, de façon directe et indirecte via les OPC sous-jacents spécialisés en obligations convertibles.

Fréquence de valorisation : Hebdomadaire Vendredi + Fin de mois.
Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : le jour ouvré précédant à 11h00 auprès de CACEIS Bank. Exécution des ordres : prochaine VL (cours inconnu). Date de règlement des S/R : VL + 2 jour ouvrés. Cette action est une action de capitalisation.

Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

* La sensibilité obligataire mesure la variation du prix d'une obligation à taux fixe lorsque les taux d'intérêt évoluent. Plus la durée de vie résiduelle d'une obligation est grande, plus sa sensibilité est élevée.

Profil de risque et de rendement



- Le niveau de risque de cet OPCVM est de 5 (volatilité comprise entre 10% et 15%) reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

- La catégorie de risque associée à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.

- La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

- L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

- Risque de contrepartie : Risque de défaut d'une contrepartie à une opération de gré à gré (swap, pension). Ces risques peuvent impacter négativement la valeur liquidative de l'OPC.

- Risque de crédit : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.

- Risque de liquidité : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.

- Impact des techniques telles que des produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant

Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourrez payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants (en % de l'actif net)	1,32%
--------------------------------------	-------

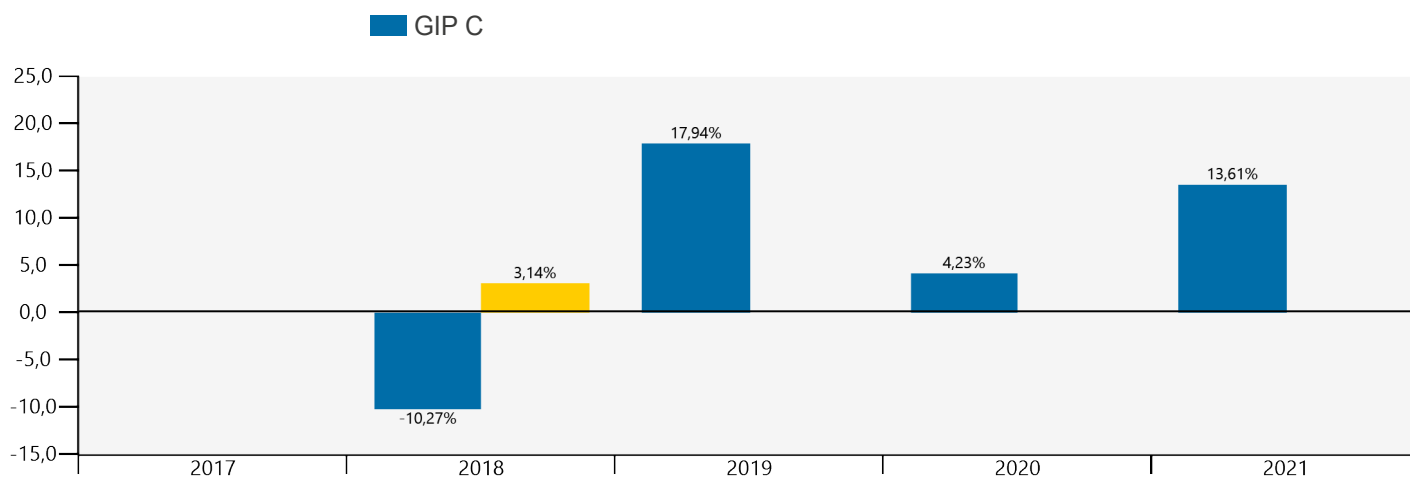
Le pourcentage de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais ponctuels prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et Commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur demande écrite à l'adresse indiquée dans la rubrique "Informations pratiques" ci-dessous.

Performances passées



Cet OPCVM a été créé en 2017.

Les Actions ont été créées le 20/09/2017.

Les performances ont été calculées en EUR.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Absence d'indice de référence à compter du 25 janvier 2019.

La SICAV a modifié sa stratégie d'investissement (modification de l'allocation stratégique) le 25 janvier 2019. Les performances réalisées jusqu'au 25 janvier 2019 l'ont été dans des conditions qui ne sont plus d'actualité.

Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est Caceis Bank.

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Rothschild & Co Asset Management Europe - Service Commercial
29, avenue de Messine 75008 Paris.

La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://am.eu.rothschildandco.com>.

La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de Rothschild & Co Asset Management Europe ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM peut être constitué d'autres types d'actions. Vous trouverez plus d'informations sur ces actions dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet suivant : <https://am.eu.rothschildandco.com>.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

Rothschild & Co Asset Management Europe est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet <https://am.eu.rothschildandco.com>. Un exemplaire papier de la politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2022.